

Séance
extraordinaire
16 avril 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU SEIZIÈME
(16^{ème}) JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER
DE 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Quatorze (14) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné de la Télévision de La Mitis.

12.04.183

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Marcel Dubé.

12.04.184

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Acceptation du dépôt des états financiers de la Ville de Mont-Joli au 31 décembre 2011.
4. Ajouts à la *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Mont-Joli*.

5. Opposition de la Ville de Mont-Joli à l'abolition du programme Katimavik.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Modification à la résolution 12.03.153 adoptée à la séance extraordinaire du 19 mars 2012.
7. Nomination de la conseillère Kédina Fleury-Samson au comité conseil de Mont-Joli.
8. Autorisation de participation aux Grands Prix du Tourisme Gaspésien.
9. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la refonte du site web de la Ville de Mont-Joli et l'ajout d'un site dédié au développement économique.

FINANCES

10. Autorisation de paiements à la municipalité de Sainte-Flavie dans le dossier de l'assainissement des eaux.
11. Radiation de certains comptes à recevoir.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Reconnaissance de la permanence de monsieur Sylvain Deschênes au poste de commis au service des travaux publics.
13. Autorisation de formations.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

14. Ratification d'autorisation d'embauche pour une formation RCR.
15. Autorisation de tarification pour la tenue d'ateliers d'anglais.
16. Autorisation de tarification pour six (6) nageurs du Club Les Espadons.
17. Autorisation d'engagement financier pour l'animation estivale au centre-ville.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Autorisation de participation à un colloque en sécurité incendie.
19. Autorisation de présentation d'une marche pour le Jour de la Terre le dimanche 22 avril 2012.

TRAVAUX PUBLICS

20. Adjudication d'un mandat de services professionnels à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre.
21. Autorisation de paiement pour les plans et devis dans le dossier du remplacement du réservoir d'eau potable.

AFFAIRES NOUVELLES

22. Période de questions.
23. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

12.04.185

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU 31 DÉCEMBRE 2011

Madame Manon Albert, du Groupe Mallette, présente les états financiers 2011 de la Ville de Mont-Joli.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdits rapports tels que présentés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le rapport financier de la Ville de Mont-Joli et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 tels que présentés par madame Manon Albert de la firme Mallette.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Laurent Lajoie demande si la dette à long terme de la Ville de 11 M \$ inclut l'emprunt pour les terrains acquis de la Régie intermunicipale de l'aéroport.

Madame Manon Albert, de Mallette, confirme que ce chiffre est compris dans le total.

Monsieur Lajoie demande des précisions quant au déficit de solvabilité du régime de retraite de la Ville.

Monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, explique que les normes comptables font en sorte que le remboursement sur quinze (15) ans n'apparaît pas à la dette à long terme.

Monsieur Lajoie veut savoir s'il y a des projets actuellement en financement et pour quel montant.

Madame Albert répond qu'il y a pour 1 319 375 \$ de travaux réalisés pas financés. Un échange sur la façon de procéder du MAMROT en matière de calcul de la dette.

Monsieur Lajoie demande si le solde à financer au 31 décembre 2011 est bien de 6 M \$.

Madame Albert indique qu'il est plutôt d'un million.

Monsieur Lajoie réfère au règlement d'emprunt 2008-1185 relatif à l'achat des terrains de la Succession Marguerite Fournier. Il veut savoir si cela fait partie de la dette.

Madame Albert répète que c'est à partir du financement que cette donnée est intégrée à la dette. Monsieur Corneau précise qu'il s'agit d'un engagement sur trois (3) ans à compter de 2008.

Monsieur Lajoie demande si les membres du comité des finances utilisent le profil financier du MAMROT.

Monsieur Gilles Lavoie, conseiller, répond que ceux-ci misent sur l'appui de madame Albert et de monsieur Corneau.

Monsieur Lajoie demande si quelqu'un sait ce qu'est la RFU.

Madame Albert répond qu'il s'agit de la richesse foncière uniformisée, une base de comparaison utilisée par le ministère.

Monsieur Lajoie cite quelques éléments du profil financier qui démontrent, selon lui, que la Ville est plus endettée que la moyenne des villes comparables. Il demande au maire Bélanger s'il est à l'aise avec cette situation.

Monsieur Bélanger répond que le surplus de la Ville témoigne de la bonne gestion des deniers publics. Il ajoute que Mont-Joli souffrait d'un certain retard en matière d'investissements immobiliers.

12.04.186

AJOUTS À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QU'à l'instar de plusieurs municipalités du Québec, la Ville de Mont-Joli doit composer avec une disposition de sa *Politique de gestion contractuelle* stipulant que les professionnels appelés à l'assister lors de travaux préliminaires sont écartés du processus d'appel d'offres pour le projet lui-même;

CONSIDÉRANT QU'une telle disposition entraîne une problématique pour le moins inquiétante pour les villes et municipalités de moindre envergure dont les ressources sont réduites;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion empêche de transiger avec les professionnels habituels, ce qui restreint le potentiel de soumissionnaires au final, une situation qui défavorise les contribuables parce qu'elle se traduit par une moins grande concurrence dans un milieu où le bassin de professionnels est moindre que dans les grands centres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger cette situation par l'ajout de la clause 3.7.1 à la *Politique* de la Ville;

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences gouvernementales en matière d'octroi de contrats de construction;

CONSIDÉRANT la pertinence d'ajouter à la liste des documents à joindre obligatoirement à la soumission, item 3.12 de la *Politique*, une disposition portant sur le dossier fiscal des soumissionnaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- D'ajouter la clause 3.7.1 à la *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Mont-Joli* adoptée le 20 décembre 2010. Ladite clause créera une transparence parfaite, ce qui rejoint l'objectif même visé par l'obligation d'adopter une telle *Politique*. La clause permet de remettre le professionnel ayant travaillé sur tout document d'appel d'offres à égalité avec les autres soumissionnaires. La Ville identifiera clairement la firme ayant procédé à l'étude préliminaire qui fera d'ailleurs partie intégrante du document d'appel d'offres pour consultation. La clause 3.7.1 se lira donc comme suit :

« 3.7.1 Exception

Ne sont toutefois pas visées les personnes qui ont participé à l'élaboration de clauses techniques ou à l'estimation des coûts d'un projet, dans la mesure où les documents qu'ils ont préparés, incluant la ventilation détaillée des coûts, sont fournis à l'ensemble des soumissionnaires potentiels. »

- D'ajouter l'item suivant à la clause 3.12 de la *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Mont-Joli* adoptée le 20 décembre 2010 :

« Dans les devis concernant des contrats de construction accordés par un organisme municipal de plus de 25 000 \$:

L'entreprise soumissionnaire doit détenir et transmettre à la Ville son attestation de l'Agence du revenu du Québec sans quoi, la Ville ne pourra signer le contrat. De plus, la Ville s'attend à recevoir de la part de l'adjudicataire, la liste des sous-contractants avec leur numéro d'attestation, et ce, automatiquement au cours du contrat, mises à jour comprises. L'entreprise fournira à la Ville une attestation fiscale valide ».

Cette exigence vise à contrer l'évasion fiscale et à s'assurer que le dossier de l'entreprise soumissionnaire est en règle en vis-à-vis des gouvernements.

12.04.187

OPPOSITION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ABOLITION DU PROGRAMME KATIMAVIK

CONSIDÉRANT QUE le programme Katimavik a vu le jour il y a 35 ans et qu'il a permis à chaque année à plus de 1 000 jeunes volontaires canadiens de découvrir leur pays en aidant par le bénévolat des milliers d'organismes communautaires à but non lucratif dans la réalisation de leurs activités et projets;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes bénéficient gracieusement de l'aide des jeunes volontaires du programme Katimavik œuvrant dans divers créneaux tels que la pauvreté, les services sociaux, l'environnement, la culture, les sports et les loisirs, la justice sociale;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation récente de Patrimoine Canada, ministère responsable du programme Katimavik, indique clairement que ce programme et ses activités sont non seulement pertinents, importants et précieux, que l'organisme atteint ses objectifs et que ses programmes correspondent aux priorités gouvernementales et aux objectifs stratégiques du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'au cours des 35 dernières années, Katimavik a contribué de manière très significative à façonner un Canada responsable sur le plan civique, en misant sur le pouvoir de ses jeunes bénévoles pour aider les gens dans le besoin dans les collectivités hôtes, et ce, partout au Canada;

CONSIDÉRANT QUE durant toutes ces années, plus de 30 000 jeunes canadiens ont fait une différence nette et toujours très appréciée dans des milliers de collectivités d'un océan à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE ces jeunes volontaires ont acquis de précieuses compétences sur le plan du travail, de la vie quotidienne, du sens de la responsabilisation personnelle et du leadership tout en augmentant leur goût pour le développement communautaire et l'engagement civique;

CONSIDÉRANT QUE les parents ont l'esprit en paix sachant que leurs filles et leurs fils participent à un programme bien structuré et éprouvé qui contribue positivement à la transition à la vie adulte de leurs jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la mission de Katimavik, qui est de promouvoir et d'inculquer la responsabilité sociale et la participation civique à long terme en plus de permettre aux jeunes volontaires qui adhèrent au programme d'acquérir des compétences professionnelles, est plus nécessaire que jamais tout comme l'est l'aide tangible fournie aux partenaires de travail à but non lucratif dans les collectivités partout au Canada afin qu'ils puissent dispenser des services essentiels à ceux qui en ont le plus besoin;

CONSIDÉRANT QUE le leitmotiv de l'organisation Katimavik est « Agir, apprendre, bâtir un pays... une communauté à la fois »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est très fière et vraiment choyée de pouvoir accueillir chez elle plusieurs projets Katimavik qui, depuis quelques années, viennent aider plusieurs de nos organismes à but non lucratif locaux et régionaux dans divers domaines;

CONSIDÉRANT QU'alors que l'engagement civique et la participation aux élections atteignent depuis quelques années des creux historiques et que le taux de chômage des jeunes est actuellement le double de la moyenne nationale, le moment semble plutôt mal choisi pour mettre fin au programme Katimavik comme vient de le décider le gouvernement conservateur fédéral de monsieur Stephen Harper lors de la présentation du dernier budget le 29 mars dernier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli demande au Premier Ministre du Canada, monsieur Stephen Harper, de reconnaître à leur juste valeur les très nombreux et indéniables bénéfices qu'apporte le programme Katimavik à la fois aux jeunes volontaires qui s'y inscrivent qu'aux communautés canadiennes qui les accueillent à bras ouverts de même que tous les organismes à but non lucratif (OBNL) qui profitent des heures de bénévolat inestimables de ces jeunes;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli demande au Premier Ministre Harper de sursoir immédiatement à ses intentions annoncées dans son dernier budget de mettre fin au programme Katimavik et tout au contraire de le reconduire pour encore plusieurs années.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.04.188 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 12.03.153 ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2012

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 12.03.153 adoptée à la séance extraordinaire du 19 mars 2012 par laquelle le conseil autorisait la vente des parcelles 7 et 8 du parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané à monsieur Mario Gagnon. Ce dernier se porte plutôt acquéreur desdites parcelles conjointement avec monsieur Jérôme Lapierre.

12.04.189 NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE KÉDINA FLEURY-SAMSON AU COMITÉ CONSEIL DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de madame Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3, au Comité conseil de Mont-Joli.

12.04.190 RATIFICATION D'AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX GRANDS PRIX DU TOURISME GASPÉSIEN

CONSIDÉRANT QUE l'événement « Les Grands prix du tourisme gaspésien » sont présentés chaque année afin de rendre hommage aux intervenants de cette industrie si importante en terme de retombées économiques pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2012 des Grands prix du tourisme gaspésien a eu lieu le vendredi 13 avril 2012 au Village en chansons de Petite-Vallée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli participe activement à cette rencontre en y déléguant des représentants;

CONSIDÉRANT QUE madame Édith Thibault, chargée de projet en développement économique, agissait cette année comme membre du jury de sélection des Grands prix;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation signifiée à mesdames Kédina Fleury-Samson, conseillère, et Édith Thibault, chargée de projets, de même que monsieur Léo Caron, directeur du développement économique, de prendre part aux Grands prix du tourisme gaspésien le vendredi 13 avril 2012. Le conseil accepte le paiement des frais d'inscription de 105 \$ chacun pour madame Fleury-Samson et monsieur Caron. À titre de membre du jury, madame Thibault voit son inscription assumée par le comité organisateur. À ces coûts s'ajoutent ceux de transport, d'hébergement et de restauration.

12.04.191

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA REFONTE DU SITE WEB DE LA VILLE DE MONT-JOLI ET L'AJOUT D'UN SITE DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une mise à jour du site web de la Ville tenant compte de l'évolution de la technologie en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement Économique de Mont-Joli (CODEM) ne dispose pas de fenêtre sur le web et qu'un tel outil est devenu primordial notamment pour la recherche de promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation à cet effet auprès de trois (3) entreprises à savoir :

- Nitro Média (Rimouski) : 7 340,00 \$, taxes incluses
- Mappa Mundi (Ste-Flavie) : 6 284,82 \$, taxes incluses
- Productions Vic Pelletier (Matane) : 13 120,96 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, ainsi que du directeur des communications, monsieur Yves Sénéchal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Mappa Mundi un mandat de services professionnels pour la refonte du site web de la Ville de Mont-Joli et l'ajout d'un site dédié au développement économique, et ce, au montant de 6 284,82 \$, taxes incluses. Le paiement s'effectuera en trois (3) versements. Le premier (30%) à la signature de l'entente, le second (30%) à l'acceptation du gabarit graphique, et le troisième (40%) lors de la mise en production.

FINANCES

12.04.192 **AUTORISATION DE PAIEMENTS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE DANS LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de deux (2) paiements à la municipalité de Sainte-Flavie relativement au dossier de l'assainissement des eaux. Un premier montant de 50 975 \$ sera transmis le 1^{er} mai 2012 tandis qu'un second, de 58 210 \$, suivra le 1^{er} août 2012.

12.04.193 **RADIATION DE CERTAINS COMPTES À RECEVOIR**

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

No compte	Personne	Montant
D 3004 72	Alexandre Dion	167,10 \$
D 3005 22	Suzanne Dechamplain	30,00 \$
D 3005 30	Maurice Bérubé	20,00 \$
D 3005 32	Molson Coors Canada	30,26 \$
D 3005 32	Chèques NSF loisirs	710,00 \$
D 7991 00	Divers loisirs	35,00 \$
F 5385 89 0901	Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli	720,81 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12.04.194 **RECONNAISSANCE DE LA PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN DESCHÊNES AU POSTE DE COMMIS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Dechênes a fait l'objet d'une évaluation positive au poste de commis du service des travaux publics de la part du surintendant, monsieur Claude Fortin, et du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron, et ce, au terme d'une période d'essai de 16 mois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil endossent les recommandations formulées par messieurs Fortin et Caron;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de confirmer la permanence de monsieur Sylvain Deschênes au poste de commis au service des travaux publics. Le conseil accueille favorablement les propositions contenues à l'évaluation de monsieur Deschênes à l'effet de lui offrir de la formation en informatique ainsi qu'une mise à niveau pour ce qui a trait à la prise d'inventaire.

12.04.195 **AUTORISATION DE FORMATIONS**

CONSIDÉRANT l'utilité pour le personnel de la Ville de participer à des formations leur permettant de mieux atteindre leurs objectifs, et ce, au bénéfice de l'ensemble des contribuables;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser les formations suivantes :

- À monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, *Gestion de projet d'investissement* par la COMAQ le 19 octobre 2012 à Lévis au coût de 395 \$;
- À messieurs Léo Caron, directeur des ressources humaines, Claude Fortin, surintendant aux travaux publics, et Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement, *Tournée santé et sécurité 2012* par la Mutuelle UMQ le 3 mai 2012 à Rimouski sans frais d'inscription;
- À monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement aux travaux publics, *Politique de protection des aires du littoral et des plaines inondables* par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 10 mai 2012 à Rimouski sans frais d'inscription;
- À monsieur Yves Sénéchal, greffier, *Éthique et déontologie des employés municipaux : nouveaux regards* par la COMAQ le 11 juin 2012 à Laval au coût de 395 \$;
- À madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, de même que messieurs Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi qu'Yves Sénéchal, greffier, *La gestion contractuelle : application de la nouvelle politique, étude de cas et pouvoirs d'enquête en cas de non-respect* par la COMAQ au coût de 395 \$ / personne.

Le conseil accepte le paiement des frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de restauration lorsque justifiés. Ces dépenses sont prévues au budget des différents services.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.04.196

RATIFICATION D'AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR UNE FORMATION RCR

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation d'embauche de madame Katie Duhamel pour une formation RCR de neuf (9) heures incluant l'utilisation du défibrillateur dispensée à six (6) personnes de La Mitis le 14 avril 2012. La rémunération totale de madame Duhamel est de 225 \$ soit un tarif horaire de 25 \$ alors que le tarif exigé des participants était de 80 \$ par personne pour un total de 480 \$.

12.04.197

AUTORISATION DE TARIFICATION POUR LA TENUE D'ATELIERS D'ANGLAIS

CONSIDÉRANT QUE madame Debbie Ouellet veut implanter à Mont-Joli des ateliers d'anglais préscolaires pour les 3 à 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE madame Ouellet sollicite la collaboration de la Ville afin d'utiliser un local du Pavillon Lebel à tarif réduit de façon à offrir ses ateliers à des coûts accessibles qui favoriseront la participation d'enfants de toutes les sphères de la collectivité;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Josée Levesque, directrice de loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'un tarif de 55 \$ par mois pour l'utilisation d'un local du Pavillon Lebel par madame Debbie Ouellet pour la tenue d'ateliers d'anglais à l'intention des enfants de 3 à 5 ans.

12.04.198 AUTORISATION DE TARIFICATION POUR SIX (6) NAGEURS DU CLUB LES ESPADONS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Hug, président du Club de natation Les Espadons de Mont-Joli, a formulé une demande à l'effet de consentir à six (6) nageurs du club un tarif réduit leur permettant de s'entraîner à moindre coût pendant dix (10) heures par semaine en vue de leur participation à un championnat canadien à Calgary pour l'un d'entre eux et leur préparation en vue des Jeux du Québec pour les cinq (5) autres;

CONSIDÉRANT l'importance des événements où les athlètes des Espadons représenteront la Ville de Mont-Joli et la pertinence de leur permettre de s'y préparer adéquatement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de consentir un tarif horaire de 5 \$ aux six (6) nageurs ciblés par la demande du président du Club de natation Les Espadons, monsieur Mathieu Hug. De plus, le conseil permet aux responsables des Espadons de tenir une activité de financement de type nage-thon le samedi 26 mai 2012 à la piscine Gervais-Rioux de 13 heures à 18 heures.

12.04.199 AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR L'ANIMATION ESTIVALE AU CENTRE-VILLE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense d'environ 5 000 \$ pour la présentation des mardis musicaux et de spectacles pour enfants au centre-ville lors de la période estivale 2012.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.04.200 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UN COLLOQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE Mont-Joli accueillera les 11 et 12 mai 2012 un colloque en sécurité incendie organisé notamment par Claude Beauchamp, de l'École nationale de pompiers du Québec, Vincent Dubé, directeur, Richard Ducasse, chef de division, et David Lavoie, du service de Matane;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) ateliers se dérouleront simultanément dans les domaines suivants :

- Phénomènes thermiques de l'incendie,
- Opération de l'autopompe,
- Pédagogie.

CONSIDÉRANT la pertinence pour les membres du service de prendre part à ce colloque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser les personnes suivantes à participer au colloque en sécurité incendie qui aura lieu à Mont-Joli les 11 et 12 mai prochains au coût total de 30 \$ par candidat pour les deux (2) journées :

Dolorès Bélanger
Cédric Bélanger
Jonathan Brunet
Julien Carrier
Cédric Charest
Mario Chouinard

Gabriel Corriveau
Michel Desgagnés
Richard Ducasse
Kathie Duhamel
Alexandre Fortin
Olivier Harton

Dany Lévesque
Dave St-Laurent
Sylvain Smith
Éric Tardif

12.04.201 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE MARCHÉ POUR LE JOUR DE LA TERRE LE DIMANCHE 22 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Arsenault, l'une des organisatrices, a demandé l'autorisation de présenter une marche dans le cadre du Jour de la Terre le dimanche 22 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé comprend un départ de l'église Notre-Dame-de-Lourdes en direction nord jusqu'au garage Service Verro inc. ainsi qu'un retour par la même voie, à savoir le boulevard Jacques-Cartier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une marche le dimanche 22 avril 2012 dans le cadre du *Jour de la Terre*. Les organisateurs devront s'assurer de la présence d'une voiture au début et d'une autre à la fin de la marche. De plus, les responsables veilleront à ce que leurs bénévoles, dont le mandat consistera à barrer les rues, portent un dossard les identifiant. Madame Josée Levesque, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, veillera à ce que le formulaire exigé par la Sûreté du Québec (SQ) pour ce type d'activité soit dûment complété.

TRAVAUX PUBLICS

12.04.202 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre, un mandat de services professionnels pour la confection d'un plan topographique du terrain où sera aménagée la rue Robert-Piché, et ce, au montant de 1525 \$, plus les taxes.

12.04.203 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES PLANS ET DEVIS DANS LE DOSSIER DU REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau inc. a transmis au service des finances la facture 900002866 pour la réalisation de plans et devis dans le dossier du remplacement du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT la vérification du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, ainsi que la recommandation qui en découle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 17 100 \$, plus les taxes, à la firme Dessau inc. pour la réalisation de plans et devis dans le projet de remplacement du réservoir d'eau potable de la Ville de Mont-Joli. Ces travaux sont financés à 50% par le programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ), volet 1.1.

12.04.204 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun item n'a été traité.

12.04.205

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Laurent Lajoie félicite madame Fleury-Samson pour sa nomination au comité conseil. Il demande des précisions sur le mandat de ce comité.

Monsieur Léo Caron, directeur du développement économique, explique que ce comité réfléchit sur le développement commercial. De nombreux commerçants sont impliqués et formulent des suggestions quant aux orientations à prioriser. La démarche est encadrée par la Fondation Rues principales.

Monsieur Lajoie demande à ce que les documents relatifs au budget de la Ville qui sont placés sur le site web soient « imprimables ».

Monsieur Yves Sénéchal, directeur des communications, explique que le site est en voie d'être refondu et que la remarque est prise en note.

Monsieur Lajoie désire connaître la nature de la radiation de comptes de l'aéroport régional.

Monsieur le maire explique que c'est de l'intérêt calculé par le système informatique lors du délai d'échange de chèques. Cet intérêt est annulé.

12.04.206

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 30, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier